

Saint-Brieuc - Fiche territoire 2015-2020



Historique

Le contrat de ville 2015/2020 constitue une nouvelle étape de la politique de la ville sur l'agglomération briochine. En effet, le territoire a déjà pris part depuis plus de 20 ans aux procédures de Développement Social Urbain :

- 1994-1999 : 1er contrat de Ville, regroupant 23 signataires
- 2000-2005 : Un second Contrat de Ville fortement recentré sur les secteurs sensibles
- 2007-2014 : Contrat urbain de cohésion sociale
- 2007 : 1er programme de renouvellement urbain pour les quartiers à Croix Saint-Lambert, Balzac-Europe-Ginglin et la cité Warron.

Contrat de ville 2015-2020

Quartiers prioritaires

4 quartiers prioritaires sont concernés par le contrat de ville :

- Croix-Saint-Lambert / La Ville-Oger (Saint-Brieuc) : 1670 habitants
- Europe-Balzac-Le Plateau-La Ville Bastard (Saint-Brieuc) : 3950 habitants
- Point-du-Jour (Saint-Brieuc) : 1020 habitants
- Iroise (**Ploufragan**) : 1000 habitants

Les signataires

Collectivités territoriales

- Saint Briuc Agglomération
- Ville de Ploufragan
- Ville de Saint Briuc
- Ville de Plédran
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil départemental des Côtes d'Armor

Etat

- Préfecture des Côtes d'Armor
- Inspection académique des Côtes d'Armor
- Agence Régionale de Santé
- Procureur de la République

Autres signataires

- Pôle emploi
- Terre et Baie Habitat
- Caisse des dépôts et consignations
- Caisse d'allocation familiale des Côtes d'Armor
- Côtes d'Armor Habitat

Ressources

[Contrat de ville 2015-2020](#)